



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

# RAPPORT DE GESTION

SEPTIÈME ANNÉE

1913

---

## Organisation et personnel.

L'organisation de la section radiotélégraphique du Bureau international n'a subi aucun changement au cours de l'année 1913. Quant au personnel, l'augmentation constante et considérable de tous les travaux a nécessité la nomination d'un nouveau commis, M. Auberson, qui est entré en fonctions le 1<sup>er</sup> Janvier 1913, ainsi que nous l'avons déjà signalé dans notre dernier Rapport de gestion.

En outre, la section radiotélégraphique a dû s'assurer le concours temporaire d'un auxiliaire pour éviter tout retard dans l'accomplissement des travaux qui avaient augmenté d'une manière inquiétante par suite de la publication d'une nouvelle édition de la Nomenclature des stations radiotélégraphiques. Cet auxiliaire est entré en service le 4 Août et a pu être licencié le 1<sup>er</sup> Novembre suivant.

Le personnel de la section radiotélégraphique se compose actuellement d'un secrétaire, d'un secrétaire de chancellerie et de deux commis.

## Locaux de service.

Les locaux du Bureau étant devenus insuffisants par suite de l'augmentation du personnel, due au développement des travaux des deux sections télégraphique et radiotélégraphique, nous avons sollicité et obtenu du Conseil fédéral l'autorisation de louer sur le même palier un appartement dont nous avons pris possession le 15 Novembre.

## Convention radiotélégraphique de Berlin.

Le Gouvernement britannique a adhéré à la Convention radiotélégraphique internationale de Berlin, 1906, pour sa colonie de Terre-Neuve; cette adhésion ne porte cependant pas sur l'Engagement additionnel.

## Convention radiotélégraphique de Londres.

La Convention radiotélégraphique internationale de Londres, 1912, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> Juillet 1913. Cette Convention a été ratifiée jusqu'à présent par les Gouvernements des pays dont les noms suivent:

Allemagne et Protectorats allemands; Etats-Unis d'Amérique et Possessions des Etats-Unis d'Amérique; Belgique et Congo belge; Danemark; Egypte; Espagne et Colonies espagnoles; Grande-Bretagne, pour elle-même et pour le Dominion du Canada, la Fédération australienne, le Dominion de la Nouvelle-Zélande, l'Union de l'Afrique du Sud, les Indes britanniques et les colonies et protectorats indiqués dans le tableau ci-après; Italie et Colonies italiennes; Japon et Chosen, Formose, Sakhalin japonais et territoire loué de Kwantoung; Monaco; Norvège; Pays-Bas, y compris la Colonie de Curaçao et les Indes néerlandaises; Portugal et Colonies portugaises; Roumanie; Russie et Possessions et Protectorats russes; République de Saint-Marin; Siam; Suède.

En outre, le Gouvernement mexicain a adhéré subséquemment aux Actes de la Conférence radiotélégraphique de Londres à laquelle il n'était pas représenté.

D'autre part, les Administrations de l'Autriche, du Brésil, de la France, de l'Afrique occidentale française, de l'Indo-Chine, de Madagascar et de l'Uruguay nous ont déclaré avoir mis provisoirement en vigueur les dispositions de la Convention et du Règlement de service, en attendant la ratification définitive de ces Actes et sous réserve de cette ratification.

Le tableau ci-après donne les noms des Etats signataires de la Convention de Londres et la date à laquelle les ratifications ont été déposées à Londres. Nous y avons inséré tous les renseignements qui nous sont parvenus jusqu'à la date de publication du présent rapport.

Pays	Date du dépôt de la ratification	Date de l'adhésion subséquente
Allemagne et Protectorats allemands . . .	21 Juin 1913	—
Amérique (Etats - Unis) et Possessions des Etats-Unis d'Amérique . . . . .	21 Février 1913	—
Argentine (République) . . . . .		
Autriche . . . . .		
Hongrie . . . . .		
Bosnie-Herzégovine . . . . .		
Belgique et } Congo belge }	23 Novembre 1912	—
Brésil . . . . .		
Bulgarie . . . . .		
Chili . . . . .		
Danemark . . . . .	14 Février 1913	—
Egypte . . . . .	1 <sup>er</sup> Février 1913	—
Espagne et Colonies espagnoles . . . . .	27 Juin 1913	—
France et Algérie . . . . .		
Afrique occidentale française . . . . .		
Afrique équatoriale française . . . . .		
Indo-Chine . . . . .		
Madagascar . . . . .		
Tunisie . . . . .		
Grande-Bretagne, Dominion du Canada, Fédération australienne, Dominion de la Nouvelle-Zélande, Union de l'Afrique du Sud, Indes britanniques et colonies et protectorats ci-après pour lesquels la Convention a été signée : Barbade, Basutoland, Bermudes, Bornéo septentrional, Ceylan, Chypre, Côte d'Or (et Ashanti), Etats Malais, savoir : Perak, Selangor,	2 Juin 1913	—



Pays	Date du dépôt de la ratification	Date de l'adhésion subséquente
Mexique . . . . .	—	6 Octobre 1913
Monaco . . . . .	10 Décembre 1912	—
Norvège . . . . .	8 Octobre 1913	—
Pays-Bas	20 Mars 1913	—
Indes néerlandaises		
Curaçao (Colonie)		
Perse . . . . .	2 Décembre 1913	—
Portugal et Colonies portugaises . . . . .		
Roumanie . . . . .	27 Juin 1913	—
Russie et Possessions et Protectorats russes	5 Avril 1913	—
Saint-Marin (République) . . . . .	1 <sup>er</sup> Août 1913	—
Siam . . . . .	30 Mai 1913	—
Suède . . . . .	8 Août 1913	—
Turquie . . . . .		
Uruguay . . . . .		

### Stations radiotélégraphiques.

Le nombre des stations côtières et de bord dont l'état signalétique a été communiqué au Bureau international par les Administrations d'Etat s'est élevé à

508	à la fin de 1908,	
755	» » » » 1909,	augmentation de 247 stations,
1217	» » » » 1910,	» » 462 »
1740	» » » » 1911,	» » 523 »
2280	» » » » 1912,	» » 540 »
3998	» » » » 1913,	» » 1718 . . . »

Les tableaux ci-après indiquent, le premier, la répartition des stations existant à la fin de 1913 entre les différentes catégories de service, le second, la répartition de ces stations entre les différents pays.

	Nombre des stations ouvertes à la correspondance					Nombre total
	publique générale	publique restreinte	officielle	privée	particulière	
Stations côtières . . . . .	288	27	136	7	25	483
Stations de bord . . . . .	1912	59	1402	80	10	3463
Total	2200	86	1538	87	35	3946
Stations fixes (terrestres)	—	20	30	—	2	52
Total	2200	106	1568	87	37	3998

Pays	Stations			TOTAL
	côtières	de bord	fixes (terrestres)	
Afrique du Sud (Union) . . . . .	2	1	—	3
Afrique occidentale française . . . . .	5	—	—	5
Alaska . . . . .	12	—	5	17
Allemagne, métropole . . . . .	17	509	—	526

Pays	Stations			TOTAL
	côtières	de bord	fixes (terrestres)	
Allemagne, protectorats . . . . .	8	—	—	8
Amérique (Etats-Unis), métropole . . .	57	353	20	430
Amérique (Etats-Unis), possessions à l'ex- ception de celles spécialement mentionnées	8	—	—	8
Argentine . . . . .	9	68	2	79
Australie . . . . .	19	35	—	54
Autriche . . . . .	1	32	—	33
Autriche-Hongrie . . . . .	3	55	—	58
Belgique . . . . .	1	19	—	20
Brésil . . . . .	14	25	—	39
Bulgarie . . . . .	1	—	—	1
Canada . . . . .	37	53	—	90
Chili . . . . .	6	30	—	36
Chine (stations américaine et française) .	2	—	—	2
Congo belge . . . . .	1	—	10	11
Danemark . . . . .	8	27	—	35
Egypte . . . . .	1	1	—	2
Espagne, métropole, y compris les Baléares et les Canaries . . . . .	18	66	2	86
Espagne, colonies . . . . .	1	—	—	1
France et Algérie . . . . .	19	282	—	301
France, colonies et protectorats à l'exception de ceux spécialement mentionnés . .	9	—	—	9
Grande-Bretagne, métropole . . . . .	55	1244	1	1300
Grande-Bretagne, colonies et protectorats à l'exception de ceux spécialement men- tionnés . . . . .	24	1	—	25
Grèce . . . . .	5	32	—	37
Indes britanniques . . . . .	8	2	3	13
Indes néerlandaises . . . . .	5	1	—	6
Italie, métropole . . . . .	16	161	5	182
Italie, colonies à l'exception de celles spé- cialement mentionnées . . . . .	—	—	1	1
Japon . . . . .	7	100	—	107
Libéria (stations allemande et française) .	2	—	—	2
Maroc (y compris les stations espagnoles)	7	—	—	7
Mexique . . . . .	8	—	—	8
Monaco . . . . .	—	1	—	1
Norvège . . . . .	8	54	—	62
Nouvelle-Zélande . . . . .	3	20	—	23
Pays-Bas, métropole . . . . .	6	97	—	103
Pays-Bas, colonies à l'exception de celles spécialement mentionnées . . . . .	1	—	2	3
Philippines (Iles) . . . . .	16	—	—	16
Portugal . . . . .	6	17	—	23
Roumanie . . . . .	1	5	—	6
Russie, métropole . . . . .	17	105	—	122
Russie, possessions et protectorats . . .	11	—	1	12
Somalie italienne . . . . .	10	—	—	10
Suède . . . . .	5	61	—	66
Uruguay . . . . .	3	6	—	9
Totaux	483	3463	52	3998

## Travaux du Bureau.

Le nombre des pièces de la correspondance échangée par la section radiotélégraphique du Bureau est de 4226, tandis que ce nombre ne s'est élevé qu'à 2431 en 1912. Dans ce total, les Circulaires et les Notifications ne comptent chacune que pour une unité. Ces chiffres démontrent éloquentement l'accroissement considérable des travaux.

Les **Circulaires** sont au nombre de 18. Elles traitent des sujets suivants:

- 1° Comptabilité et Rapport de gestion;
- 2° Publication des Actes de la Conférence de Londres;
- 3° Statistique générale de la Radiotélégraphie;
- 4° Carte des stations radiotélégraphiques;
- 5° Troisième édition de la Nomenclature des stations radiotélégraphiques;
- 6° Troisième édition de la Liste alphabétique des indicatifs d'appel;
- 7° Taxes intérieures;
- 8° Abréviations à employer dans les transmissions radiotélégraphiques;
- 9° Répartition nouvelle des indicatifs d'appel;
- 10° Réimpression de Circulaires et de Notifications.

Les **Notifications** sont au nombre de 8. Elles renferment les renseignements qui nous sont parvenus des Administrations au sujet des objets ci-après: adhésion à la Convention de Berlin; entrée en vigueur de la Convention de Londres; ratification de cette Convention et application provisoire des dispositions y contenues; classification pour la contribution aux frais communs du Bureau; mutations dans le personnel supérieur des Administrations; service radiotélégraphique et taxes; interruption et rétablissement de communications radiotélégraphiques; ouverture de stations ne figurant pas dans la Nomenclature officielle; signaux horaires; etc.

Ont été publiées, en outre, 5 **lettres-circulaires** contenant des renseignements urgents concernant le service des stations côtières et de bord. Nous n'étions pas à même de notifier ces données par une voie plus rapide, le nouveau Règlement n'admettant plus la transmission en franchise, sur les lignes télégraphiques, des télégrammes de service exclusivement relatifs au service radiotélégraphique.

**Répartition nouvelle des indicatifs d'appel.** Par notre Circulaire N° 55, nous avons notifié aux Administrations l'état, à la date du 23 Avril 1913, de la répartition des indicatifs d'appel au sujet de laquelle le Bureau international a été chargé par la Conférence de Londres de faire le nécessaire. Quelques modifications ayant été apportées à cette répartition, nous la notifierons aux Offices sitôt que quelques questions qui se trouvent encore en suspens auront pu être réglées.

Nous tenons à remercier ici les Administrations du précieux concours qu'elles ont bien voulu nous prêter pour faciliter notre tâche, car c'est grâce à lui qu'il nous a été possible de satisfaire à toutes les demandes qui nous sont parvenues.

**Nomenclature officielle des stations radiotélégraphiques.** Nous avons procédé au printemps de 1913 à l'établissement d'une nouvelle édition de la Nomenclature des stations radiotélégraphiques, en vue de répondre aux intentions de la Conférence de Londres qui, dans la 4<sup>e</sup> séance de la Commission des tarifs, a approuvé le vœu d'une délégation tendant à ce que les éditions de ce document se succédassent plus fréquemment. La 2<sup>e</sup> édition commençait d'ailleurs à perdre toute clarté par suite des très nombreuses modifications qui avaient dû être apportées à son texte.

La 3<sup>e</sup> édition (Juin 1913) a été mise en conformité des dispositions de la Convention de Londres. Ces prescriptions ayant permis la suppression de plusieurs colonnes de l'ancien cadre ainsi que l'emploi de signes conventionnels, nous avons été à même de réduire les dimensions du texte de cette édition. C'est ainsi que l'état signalétique d'une station de bord, au lieu d'être réparti, comme précédemment, sur deux pages, n'en occupe qu'une seule. De plus, tous les renvois se rapportant aux stations d'un même pays ont été réunis à la suite de l'état signalétique des stations de ce pays. toutes les notes identiques n'y étant inscrites qu'une seule fois.

Ces mesures nous ont permis de diminuer de beaucoup le nombre des pages de la 3<sup>e</sup> édition. En effet, tandis que le total des stations mentionnées par cette édition est presque double de celui des stations dont l'état signalétique figure dans la 2<sup>e</sup> édition, le nombre des pages n'a augmenté que d'un peu plus du tiers. C'est dans un même esprit d'économie que nous avons choisi pour la nouvelle édition un papier qui, bien qu'assez résistant, est moins coûteux que celui employé jusqu'alors.

La Nomenclature nouvelle a été publiée en trois éditions rédigées respectivement dans l'une des langues française, allemande et anglaise. Les dépenses occasionnées par l'impression et le brochage se sont élevées à 50631 fr. Le prix d'un exemplaire solidement broché a été fixé à 2 fr. 60 pour les Administrations et les Compagnies et à 3 fr. pour les particuliers. Les détails relatifs à la vente de ce document sont donnés par le tableau suivant:

	Texte français*	Texte allemand*	Texte anglais*	Total	Observations
Nombre d'exemplaires tirés . . . . .	9000	4500	7000	20500	*) Chaque exemplaire peut être pourvu d'une ou de plusieurs préfaces dans une des langues française, allemande, anglaise ou italienne.
Nombre d'exemplaires vendus					
aux Administrations . . . . .	6137	3137	3145	12419	
aux Compagnies . . . . .	484	510	1366	2360	
aux particuliers . . . . .	442	25	476	943	
Nombre d'exemplaires cédés gratuitement . . . . .	583	120	335	1038	
Total . . . . .	7646	3792	5322	16760	
Stock au 31 Décembre 1913 . . . . .	1354	708	1678	3740	

Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> éditions de la Nomenclature ont été complétées en 1913 par 27 Suppléments, savoir:

a) 2<sup>e</sup> édition

3 Suppléments à 11500 exemplaires en langue française,  
3 » » 11000 » » » allemande.

b) 3<sup>e</sup> édition

7 Suppléments à 9200 exemplaires en langue française,  
7 » » 4700 » » » allemande,  
7 » » 7200 » » » anglaise.

698 collections des Suppléments à la 3<sup>e</sup> édition ont été vendues sous forme d'abonnement payable à l'avance.

En terminant, nous donnons ci-après quelques renseignements comparatifs concernant les trois éditions de la Nomenclature.

	Date de publication	Nombre des stations	Nombre des pages	PRIX
1 <sup>re</sup> édition . . . . .	Août 1909	690	99	80 cts.
2 <sup>e</sup> » . . . . .	Avril 1911	1510	253	1 fr. 60
3 <sup>e</sup> » . . . . .	Juin 1913	2970	345	2 » 60

**Liste alphabétique des indicatifs d'appel contenus dans la Nomenclature des stations radiotélégraphiques.** Ainsi que nous l'avons mentionné ci-dessus, la Conférence de Londres a arrêté une répartition nouvelle des indicatifs d'appel entre les Administrations, laquelle entraînait la modification de la plupart des indicatifs figurant dans la Liste y relative. Ces changements et les nombreuses additions rendant ce document presque inutilisable, nous avons dû publier une 3<sup>e</sup> édition qui a été distribuée au commencement du mois de Septembre 1913. La nouvelle Liste diffère des précédentes en ce qu'elle contient toutes les combinaisons pouvant être utilisées pour la formation des indicatifs d'appel, ce qui facilite sa mise au point et, notamment, l'insertion des indications concernant les indicatifs nouvellement utilisés.

La 3<sup>e</sup> édition comprend 145 pages et a été tirée à 15000 exemplaires, répartis de la manière suivante:

Vente aux Administrations . . . . .	5890 exemplaires
» » Compagnies . . . . .	3206 »
» » particuliers . . . . .	282 »
Distribution gratuite . . . . .	972 »

ensemble 10350 exemplaires,

de sorte qu'il est resté au 31 Décembre 1913 un stock de 4650 exemplaires.

Les frais d'impression et de brochage se sont élevés à 15261 fr. Le prix d'un exemplaire solidement broché a été fixé à 1 fr. 10 pour les Administrations et les Compagnies et à 1 fr. 30 pour les particuliers.

Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> éditions de la Liste ont été complétées en 1913 par 9 Suppléments, savoir :

a) 2<sup>e</sup> édition

4 Suppléments à 5500 exemplaires

b) 3<sup>e</sup> édition

5 Suppléments à 15000 exemplaires

Nous ajoutons que 254 collections des Suppléments à la 3<sup>e</sup> édition ont été vendues sous forme d'abonnement payable à l'avance.

**Carte officielle des stations radiotélégraphiques.** La Conférence de Londres a chargé le Bureau, par l'adoption des dispositions insérées à l'article V du Règlement de service, de dresser une carte officielle mentionnant les stations côtières, leurs portées normales, les principales lignes de navigation et le temps employé normalement par les navires de ces lignes pour la traversée entre les divers ports d'atterrissage. Après avoir étudié toutes les questions qui se rattachent à cette tâche, nous avons prié les Administrations à la date du 10 Mars 1913 de nous faire parvenir les renseignements nécessaires pour l'élaboration de la carte des stations. En même temps, nous avons commencé à établir le projet de cette carte à laquelle nous avons décidé de donner la forme suivante :

1<sup>o</sup> Nous publierons une carte générale du monde dressée à l'échelle de 1 : 37 millions.

2<sup>o</sup> Des cartes spéciales, à l'échelle de 1 : 8 millions, seront dressées pour certaines parties de la surface terrestre où le très grand nombre de stations et de lignes de navigation nuit à la clarté de la carte générale. En nous basant sur les données dont nous disposons actuellement, nous jugeons nécessaire de publier les cartes ci-après :

1<sup>re</sup> carte, limitée par les méridiens 35 de longitude occidentale et 30 de longitude orientale, 60 et 25 de latitude septentrionale. Ces limites comprennent la Méditerranée, la Mer Baltique, la Mer du Nord et l'Océan Atlantique du Nord (partie orientale).

2<sup>o</sup> carte, limitée par les méridiens 100 et 35 de longitude occidentale, 60 et 25 de latitude septentrionale. Ces limites comprennent l'Océan Atlantique du Nord (partie occidentale).

3<sup>o</sup> carte, limitée par les méridiens 100 et 35 de longitude occidentale, par le 25<sup>e</sup> méridien de latitude septentrionale et par l'équateur. Ces limites comprennent la Mer des Antilles.

Les limites de ces trois cartes ont été déterminées de manière à comprendre le maximum de côtes. Le système de projection que nous avons choisi est celui de Mercator, adopté généralement pour toutes les cartes de l'espèce.

3<sup>o</sup> Une liste des lignes de navigation figurant sur les quatre feuilles susmentionnées sera publiée en annexe à la carte, car le très grand nombre de ces lignes — près de 550 — ne permet pas de porter sur les feuilles elles-mêmes toutes les indications prescrites par le Règlement de la Convention de Londres et relatives aux lignes de navigation.

**Statistique générale de la Radiotélégraphie.** Le Bureau a distribué au mois de Janvier le tirage spécial des renseignements statistiques relatifs à l'année 1911 qui ont été publiés antérieurement dans le Journal télégraphique. Ce document a été tiré à 1300 exemplaires dont l'emploi est le suivant :

Vente . . . . .	128 exemplaires
Distribution gratuite . . . . .	756 »

ensemble 884 exemplaires

Au 31 Décembre 1913, il restait donc un stock de 416 exemplaires.

Les réserves d'exemplaires des Statistiques précédentes sont les suivantes :

Statistique relative à l'année 1908,		
premier cahier . . . . .	52	exemplaires
deuxième cahier . . . . .	29	»
Statistique, année 1909 . . . . .	25	»
»        »    1910 . . . . .	256	»

**Liste des abréviations à employer dans les transmissions radiotélégraphiques.** En vue de faciliter aux employés des stations l'utilisation de cette Liste qui se trouve incorporée dans le texte du Règlement de service, nous en avons publié un tirage spécial qui est vendu à raison de 5 cts. l'exemplaire. Il n'a pas été fait de répartition gratuite de cette publication, celle-ci n'étant que la reproduction partielle d'un document dont les Administrations avaient déjà reçu les exemplaires leur revenant à titre gratuit.

Le tirage spécial a été complété par l'adjonction des abréviations Q S Z et Q T A qui avaient été adoptées à l'unanimité par les Administrations, sur les propositions respectives des Offices britannique et belge.

Donnant suite aux demandes de plusieurs Administrations, nous avons également publié une traduction anglaise du texte de la Liste des abréviations.

Les détails relatifs au tirage et à la vente de la Liste des abréviations sont donnés ci-après :

a) édition française		
Tirage . . . . .	4500	exemplaires
Vente . . . . .	2816	»
Stock au 31 Décembre 1913 . . . . .	1684	exemplaires
b) édition anglaise		
Tirage . . . . .	2000	exemplaires
Vente . . . . .	764	»
Stock au 31 Décembre 1913 . . . . .	1236	exemplaires

**Réimpression de Circulaires et de Notifications.** Le stock des Circulaires et des Notifications publiées dans les années 1907 à 1911 ayant été fortement réduit et, en partie, épuisé par suite des fournitures faites aux nombreuses Administrations qui ont adhéré subséquemment à la Convention radiotélégraphique, nous avons fait procéder à une réimpression de ces documents. Dans un but d'économie, les Circulaires et Notifications nouvellement imprimées ont été réunies sous forme de cahiers. Nous n'avons pas jugé utile de faire une répartition gratuite de ces cahiers pour la raison qu'il s'agit de la réimpression de documents qui ont déjà donné lieu à une telle répartition.

Les détails relatifs au tirage et à la vente des deux cahiers sont donnés ci-après :

a) Cahier des Circulaires		
Tirage . . . . .	1100	exemplaires
Vente . . . . .	845	»
Stock au 31 Décembre 1913 . . . . .	255	exemplaires
b) Cahier des Notifications		
Tirage . . . . .	1200	exemplaires
Vente . . . . .	800	»
Stock au 31 Décembre 1913 . . . . .	400	exemplaires

Le **Journal télégraphique**, revue mensuelle du Bureau international, qui a terminé, avec l'année 1913, la 45<sup>e</sup> année de son existence (XXXVII<sup>e</sup> volume), sert également d'organe officiel pour le service radiotélégraphique. Il est aussi distribué gratuitement aux Offices qui adhèrent à la Convention radiotélégraphique et ne font pas partie de l'Union télégraphique.

En ce qui concerne la radiotélégraphie, le Journal contient notamment : la reproduction de documents officiels sur la réglementation de la radiotélégraphie au Japon et en Suède, la statistique radiotélégraphique de 1911, plusieurs articles rendant compte de la Conférence radiotélégraphique de Londres, des articles techniques sur le système radiotélégraphique de Dubilier, sur l'excitation par choc des oscillations électriques, sur les perfectionnements aux procédés de génération employés dans la radiotélégraphie, sur un nouveau système de production des oscillations électriques pour radiotéléphonie, et près de 40 nouvelles visant l'établissement de nouvelles stations et communications de grande importance, des applications, des essais pratiques et de nouveaux appareils et systèmes, l'utilisation de la radiotélégraphie dans les catastrophes maritimes, la réglementation du service radiotélégraphique dans certains pays, la création de nouvelles compagnies de télégraphie sans fil, la Conférence internationale de l'Heure et la Conférence internationale concernant la sûreté de la navigation maritime, etc., etc.

**Documents de la Conférence de Berlin, 1906**, publiés par le Département des Postes de l'Empire d'Allemagne. Prix: 5 fr.

Stock au 31 Décembre 1912 . . . . .	101 exemplaires
Vente en 1913 . . . . .	11 »
Stock au 31 Décembre 1913 . . . . .	<u>90 exemplaires</u>

**Documents de la Conférence de Londres, 1912.** Ces documents ont été publiés en Juillet 1913 et ont été distribués suivant les procédés adoptés pour la distribution des documents des Conférences télégraphiques, en attribuant un exemplaire à chaque délégué et à chaque personne ayant pris part aux travaux de la Conférence de Londres. Le prix de cette publication contenant plus de 650 pages a été fixé à 8 fr.

Le tirage a été de . . . . .	2000 exemplaires
La vente s'est élevée à . . . . .	213 exempl.
La distribution gratuite a absorbé . . . . .	1181 »
	<u>ensemble 1394 »</u>

de sorte qu'il restait au 31 Décembre 1913 un stock de . . . . . 606 exemplaires.

**Petite édition de la Convention radiotélégraphique de Londres, du Protocole final et du Règlement de service.** La Convention de Londres avec son Protocole final et le Règlement de service y annexé, après avoir été reproduite dans le Journal télégraphique, a fait l'objet d'un tirage spécial dont le prix a pu être fixé à 40 centimes.

Le tirage a été de . . . . .	6000 exemplaires
La vente s'est élevée à . . . . .	2738 exempl.
La distribution gratuite a absorbé . . . . .	882 »
	<u>ensemble 3620 »</u>

de sorte qu'il restait au 31 Décembre 1913 un stock de . . . . . 2380 exemplaires.

### Fonds de prévoyance.

Par une décision prise à la Conférence radiotélégraphique de Londres, 1912, il a été mis à la disposition du Bureau international un fonds de 25000 francs, pour servir à allouer une pension aux fonctionnaires de sa section radiotélégraphique qui, par suite de leur âge avancé, d'accidents ou de maladie, ne peuvent plus remplir leurs fonctions.

En conformité de cette décision le Conseil fédéral suisse, en sa qualité d'autorité de surveillance, a arrêté ce qui suit, dans sa séance du 30 Août 1913:

1. En exécution de la décision prise le 3 Juillet 1912 par la Conférence radiotélégraphique internationale de Londres il sera créé, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1914, un fonds de 25000 fr., destiné, avec ses intérêts accumulés, à servir une pension aux fonctionnaires du Bureau international de l'Union télégraphique, section radiotélégraphique, qui, par suite de leur âge avancé, d'accidents ou de maladie, ne pourraient plus remplir leurs fonctions.

2. La dépense de 25000 fr. figurera dans le compte annuel de l'exercice 1913. Cette somme sera, jusqu'à son remboursement par les Administrations, avancée par la Caisse d'Etat fédérale. Un crédit supplémentaire de 25000 fr. est accordé au Bureau international de l'Union télégraphique, section radiotélégraphique.

3. Ledit fonds sera établi et géré par le Département fédéral des Finances de la même manière que le fonds de prévoyance existant en faveur de la section télégraphique du Bureau international de l'Union télégraphique.

4. Les droits des fonctionnaires et employés en question au fonds nouvellement créé seront ceux définis par l'ordonnance du Conseil fédéral du 20 Mai 1881 concernant la caisse de secours en faveur du personnel des Bureaux internationaux de l'Union postale universelle et de l'Union télégraphique. Cette ordonnance est étendue dans le sens que ses dispositions s'appliquent aussi aux fonctionnaires et employés de la section radiotélégraphique du Bureau international de l'Union télégraphique.

### Comptabilité.

Dans le but de répartir équitablement entre les deux sections télégraphique et radiotélégraphique les recettes et les dépenses communes du Bureau, le Conseil fédéral suisse a décidé, dans sa séance du 6 Octobre, qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1914 ces recettes et dépenses seront réparties

dans le rapport de 10 : 8, soit proportionnellement aux crédits de 100000 fr. pour la section télégraphique et de 80000 fr. pour la section radiotélégraphique, alloués au Bureau conformément aux dispositions des deux Règlements de service international.

Cette nouvelle disposition du Conseil fédéral porte sur les rubriques budgétaires suivantes :

Recettes. I. Vente d'imprimés, 1. Journal.

Dépenses. I. Personnel, 1. Traitements et 2. Assurances (seulement en ce qui concerne les traitements et les assurances du directeur, du vice-directeur et de l'expéditeur du Bureau).

III. Loyers.

IV. Matériel de bureau, 1. Livres, cartes, journaux, etc. et 2. Mobilier.

V. Frais généraux de bureau, 1. Fournitures de bureau, 2. Eclairage, chauffage, etc.,

3. Affranchissements, expéditions et 4. Service.

VI. Imprimés, 1. Journal.

La comptabilité de l'année 1913 ressort des tableaux annexés au présent rapport, qui donnent le mouvement des recettes et des dépenses de l'exercice écoulé en regard du compte de 1912 et du budget qui avait été prévu pour 1913.

Le résultat général du compte de l'exercice 1913 est le suivant :

Le budget de 1913, complété par des crédits supplémentaires, ouvrait au Bureau international pour le compte du service radiotélégraphique des crédits se montant au total de . fr. 219 590,26 et évaluait les recettes, sauf les parts contributives, à . . . . . » 114 254,10

Les dépenses se sont effectivement élevées à . . . . . fr. 203 032,98

et les recettes ont atteint le chiffre de . . . . . » 110 174,98

Le budget mettait à la charge des Administrations . . . . . » 105 336,16

Cette somme se trouve effectivement réduite à . . . . . » 92 858.—\*

Différence en faveur des Administrations . . . . . fr. 12 478,16

\* Y compris le versement de 25000 fr. au fonds de prévoyance.

L'entrée en vigueur de la Convention de Londres a entraîné une augmentation considérable des unités contributives. En effet, beaucoup d'Administrations coloniales ont adhéré à cette Convention et plusieurs autres Administrations ont été rangées dans une classe comportant un nombre d'unités supérieur à celui de la classe qu'elles avaient occupée auparavant. Toutefois, ces adhésions et changements de classe ne produisant leurs effets que depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 1913, l'ensemble des unités contributives n'atteint pas encore pour l'exercice 1913 le total résultant des indications contenues à l'article XLIII du nouveau Règlement de service.

Nous donnons ci-après la liste des Administrations qui contribuent aux frais communs du Bureau, en y faisant ressortir les modifications qui se sont opérées depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1913.

Nom de l'Administration	Ancienne classe	Nouvelle classe	Date de l'entrée en vigueur de la modification	Nombre d'unités correspondant
Afrique allemande du Sud-Ouest . . . . .	—	IV	1 <sup>er</sup> Juillet 1913	5
Afrique du Sud (Union) . . . . .	I	I		25
Afrique équatoriale française . . . . .	VI	VI		3
Afrique occidentale française . . . . .	V	V		5
Afrique occidentale portugaise . . . . .	VI	VI		3
Afrique orientale allemande . . . . .	IV	IV		10
Afrique orientale portugaise et possessions asiatiques . . . . .	VI	VI		3
Alaska . . . . .	—	I	1 <sup>er</sup> Juillet 1913	12,5
Allemagne . . . . .	I	I		25
Amérique (Etats-Unis) . . . . .	I	I		25
Argentine (République) . . . . .	I	I		25
Asie centrale russe . . . . .	—	III	1 <sup>er</sup> Juillet 1913	7,5
Australie (Fédération) . . . . .	I	I		25
Autriche . . . . .	I	I		25
Belgique . . . . .	III	III		15
Bosnie-Herzégovine . . . . .	V	V		5
Boukhara . . . . .	—	VI	1 <sup>er</sup> Juillet 1913	1,5
Brésil . . . . .	VI	I	1 <sup>er</sup> Juillet 1913	14
Bulgarie . . . . .	V	V		5
Cameroun . . . . .	—	IV	1 <sup>er</sup> Juillet 1913	5

Nom de l'Administration	Ancienne classe	Nouvelle classe	Date de l'entrée en vigueur de la modification	Nombre d'unités correspondant
Canada . . . . .	I	I		25
Chili . . . . .	III	III		15
Chosen, Formose, le Sakhalin japonais et le territoire loué de Kwantoung . . . . .	VI	III	1 <sup>er</sup> Juillet 1913	9
Colonie espagnole du Golfe de Guinée . . . . .	VI	VI		3
Congo belge . . . . .	VI	VI		3
Curaçao (Colonie) . . . . .	VI	VI		3
Danemark . . . . .	IV	IV		10
Egypte . . . . .	IV	IV		10
Erythrée *) . . . . .	—	VI	1 <sup>er</sup> Juillet 1913	1,5
Espagne . . . . .	II	II		20
France . . . . .	I	I		25
Grande-Bretagne . . . . .	I	I		25
Grèce . . . . .	V	V		5
Hawaï et les autres possessions américaines de la Polynésie . . . . .	—	I	1 <sup>er</sup> Juillet 1913	12,5
Hongrie . . . . .	I	I		25
Indes britanniques . . . . .	I	I		25
Indes néerlandaises . . . . .	III	III		15
Indo-Chine . . . . .	IV	IV		10
Italie . . . . .	I	I		25
Japon . . . . .	I	I		25
Khiva . . . . .	—	VI	1 <sup>er</sup> Juillet 1913	1,5
Madagascar . . . . .	V	V		5
Maroc . . . . .	VI	VI		3
Mexique . . . . .	IV	IV		10
Monaco . . . . .	VI	VI		3
Norvège . . . . .	III	III		15
Nouvelle-Zélande . . . . .	IV	I	1 <sup>er</sup> Juillet 1913	17,5
Pays-Bas . . . . .	III	III		15
Perse . . . . .	VI	VI		3
Philippines (Iles) . . . . .	—	I	1 <sup>er</sup> Juillet 1913	12,5
Porto-Rico et les possessions américaines dans les Antilles . . . . .	—	I	1 <sup>er</sup> Juillet 1913	12,5
Portugal . . . . .	VI	III	1 <sup>er</sup> Juillet 1913	9
Protectorats allemands du Pacifique . . . . .	IV	IV		10
Roumanie . . . . .	III	III		15
Russie . . . . .	I	I		25
Saint-Marin (République) . . . . .	VI	VI		3
Siam . . . . .	IV	IV		10
Sibérie occidentale . . . . .	—	III	1 <sup>er</sup> Juillet 1913	7,5
Sibérie orientale . . . . .	—	III	1 <sup>er</sup> Juillet 1913	7,5
Somalie italienne *) . . . . .	—	VI	1 <sup>er</sup> Juillet 1913	1,5
Suède . . . . .	III	III		15
Togo . . . . .	—	IV	1 <sup>er</sup> Juillet 1913	5
Togo, Cameroun et Afrique allemande du Sud-Ouest . . . . .	IV	—	jusqu'au 30 Juin 1913	5
Tunisie . . . . .	V	V		5
Turquie . . . . .	I	I		25
Uruguay . . . . .	IV	IV		10
Zone du Canal de Panama . . . . .	—	I	1 <sup>er</sup> Juillet 1913	12,5
Nombre total des unités contributives				800,5

qui était de 634 1/2 en 1912. Il y a donc une augmentation de 166 unités.

\*) Au moment du tirage du présent rapport, l'Administration italienne nous fait connaître que les Administrations de l'Erythrée et de la Somalie italienne contribueront aux frais communs à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1913.

En fixant à 116 fr. le montant de chacune des 800  $\frac{1}{2}$  unités contributives pour 1913, il y a, pour arrondir, un solde actif de 44 fr. 52 à reporter à l'exercice 1914.

Tableau de répartition

Classe	Unités par classe	Montant de l'unité	Montant par classe	Nombre des Administrations ou groupes d'Administrations	TOTAUX	
					des unités	des montants
			Fr.			Fr.
I	25	116 francs	2900	22 <sup>1)</sup>	462 $\frac{1}{2}$	53 650
II	20		2320	1	20	2 320
III	15		1740	12 <sup>2)</sup>	142 $\frac{1}{2}$	16 530
IV	10		1160	13 <sup>2)</sup>	105	12 180
V	5		580	6	30	3 480
VI	3		348	17 <sup>1)</sup>	40 $\frac{1}{2}$	4 698
				71	800 $\frac{1}{2}$	92 858

<sup>1)</sup> Dont 7 ne contribuent que pour 6 mois.  
<sup>2)</sup> Dont 5 ne contribuent que pour 6 mois.

Le Bureau international a reçu de la Caisse fédérale, pour le compte du service radiotélégraphique, en 1913, la somme de . . . . . fr. 202 988,46  
Il a versé à la Caisse fédérale, pendant la même période . . . . . » 108 777,26  
Excédent des paiements de la Caisse fédérale . . . . . fr. 94 211,20  
Le total des sommes à recouvrer au 31 Décembre 1913 atteint le chiffre de fr. 164 235,35  
Le Bureau international devait à la Caisse fédérale à la même date . . . » 164 190,83  
Il reste donc pour l'année 1914, conformément aux développements qui précèdent, un solde actif de . . . . . fr. 44,52

BERNE, le 12 Février 1914.

Vu et approuvé,  
Le Département fédéral des Postes et des Chemins de fer :  
LE SUPPLÉANT,  
CAM. DECOPPET.

LE DIRECTEUR:  
E. FREY.

**PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT**

**PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK**

**COMPTE**  
**DE L'EXERCICE 1913**  
**ET**  
**BUDGET**  
**POUR L'ANNÉE 1914**



Compte de 1912		Budget de 1913		Recettes				Compte de 1913		Budget de 1914	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
<b>I. Vente d'imprimés</b>											
224	10	3 200	—	1. Journal . . . . .	867	74	3 560	—			
33 595	23	87 064	10 <sup>1)</sup>	2. Nomenclature des stations . . . . .	86 538	64	113 500	—			
4 622	60	12 000	— <sup>2)</sup>	3. Liste des indicatifs d'appel . . . . .	15 015	81	6 480	—			
46	55	40	—	4. Statistique . . . . .	51	45	40	—			
—	—	5 100	—	5. Carte des stations . . . . .	—	—	11 200	—			
779	65	2 900	—	6. Notifications et Circulaires . . . . .	3 956	30	1 400	—			
—	—	—	—	7. Liste des abréviations et imprévu . . . . .	—	—	250	—			
<b>39 268</b>	<b>13</b>	<b>110 304</b>	<b>10</b>		<b>106 429</b>	<b>94</b>	<b>136 430</b>	<b>—</b>			
<b>II. Vente de documents des Conférences</b>											
465	70	2 900	—		3 374	06	1 000	—			
<b>III. Loyers . . . . .</b>											
—	—	—	—		—	—	220	—			
<b>IV. Imprévu . . . . .</b>											
21	15	100	—		33	76	100	—			
<b>V. Solde actif de l'année dernière . . . . .</b>											
533	53	950	—		337	22	950	—			
<b>40 288</b>	<b>51</b>	<b>114 254</b>	<b>10</b>		<b>110 174</b>	<b>98</b>	<b>138 700</b>	<b>—</b>			
<b>VI. Parts contributives des Etats</b>											
24 286	29	64 617	— <sup>3)</sup>	1. Service ordinaire . . . . .	52 734	—	78 131	—			
9 832	71	40 719	16 <sup>4)</sup>	2. Frais spéciaux des Conférences . . . . .	40 124	— <sup>5)</sup>	400	—			
<b>34 119</b>	<b>—</b>	<b>105 336</b>	<b>16</b>		<b>92 858</b>	<b>—</b>	<b>78 531</b>	<b>—</b>			
<sup>1)</sup> Augmentation de fr. 6164,10 correspondant au crédit supplémentaire pour les dépenses (VI. 2). <sup>2)</sup> Dont fr. 3000 d'augmentation par suite de l'élévation du crédit pour les dépenses (VI. 3). <sup>3)</sup> Augmentation de fr. 5170 correspondant aux crédits supplémentaires pour les dépenses (I. 1 et 2, V. 2 et VI. 3). <sup>4)</sup> Augmentation de fr. 29019,16 correspondant aux crédits supplémentaires pour les dépenses (VII. et VIII.). <sup>5)</sup> Dont fr. 25000 pour le fonds de prévoyance.											
<b>74 407</b>	<b>51</b>	<b>219 590</b>	<b>26</b>		<b>203 032</b>	<b>98</b>	<b>217 231</b>	<b>—</b>			

Compte de 1912		Budget de 1913		Dépenses				Compte de 1913		Budget de 1914	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
<b>I. Personnel</b>											
17 747	—	22 180	— <sup>1)</sup>	1. Traitements . . . . .	21 930	—	36 705	—			
2 682	—	3 327	— <sup>2)</sup>	2. Assurances . . . . .	3 289	50	5 506	—			
70	—	1 000	—	3. Aides de bureau . . . . .	330	—	1 000	—			
<b>20 499</b>	<b>—</b>	<b>26 507</b>	<b>—</b>		<b>25 549</b>	<b>50</b>	<b>43 211</b>	<b>—</b>			
<b>II. Frais de voyages . . . . .</b>											
—	—	1 000	—		—	—	1 000	—			
<b>III. Loyers . . . . .</b>											
1 500	—	1 900	—		1 900	—	3 560	—			
<b>IV. Matériel de bureau</b>											
284	61	400	—	1. Livres, cartes, journaux, etc. . . . .	396	45	530	—			
915	05	1 500	—	2. Mobilier . . . . .	1 280	45	2 500	—			
<b>1 199</b>	<b>66</b>	<b>1 900</b>	<b>—</b>		<b>1 676</b>	<b>90</b>	<b>3 030</b>	<b>—</b>			
<b>V. Frais généraux de bureau</b>											
201	15	500	—	1. Fournitures de bureau . . . . .	506	68	530	—			
197	—	560	— <sup>3)</sup>	2. Eclairage, chauffage, etc. . . . .	538	35	990	—			
799	—	1 100	—	3. Affranchissements, expéditions . . . . .	997	33	1 110	—			
218	40	400	—	4. Service . . . . .	374	30	900	—			
<b>1 415</b>	<b>55</b>	<b>2 560</b>	<b>—</b>		<b>2 416</b>	<b>66</b>	<b>3 530</b>	<b>—</b>			
<b>VI. Imprimés</b>											
811	16	5 240	—	1. Journal . . . . .	3 154	70	5 780	—			
31 708	03	100 564	10 <sup>4)</sup>	2. Nomenclature des stations . . . . .	100 564	10	124 420	—			
4 273	10	19 500	— <sup>5)</sup>	3. Liste des indicatifs d'appel . . . . .	19 416	31	5 400	—			
264	29	250	—	4. Statistique . . . . .	173	65	400	—			
500	—	10 700	—	5. Carte des stations . . . . .	19	20	16 200	—			
1 491	34	4 600	—	6. Notifications et Circulaires . . . . .	4 619	38	4 000	—			
*45	25	—	—	7. Liste des abréviations et imprévu . . . . .	—	—	800	—			
<b>39 093</b>	<b>17</b>	<b>140 854</b>	<b>10</b>		<b>127 947</b>	<b>34</b>	<b>157 000</b>	<b>—</b>			
<b>VII. Frais spéciaux des Conférences . . . . .</b>											
10 298	41	18 619	16 <sup>6)</sup>		18 498	06	1 400	—			
<b>VIII. Imprévu . . . . .</b>											
64	50	25 300	— <sup>7)</sup>		25 000	— <sup>8)</sup>	300	—			
<b>IX. Divers (Solde reporté à l'exercice suivant) . . . . .</b>											
337	22	950	—		44	52	4 200	—			
<b>74 407</b>	<b>51</b>	<b>219 590</b>	<b>26</b>		<b>203 032</b>	<b>98</b>	<b>217 231</b>	<b>—</b>			

<sup>1)</sup> Dont fr. 400 de crédit supplémentaire.

<sup>2)</sup> Dont fr. 60 de crédit supplémentaire.

<sup>3)</sup> Dont fr. 160 de crédit supplémentaire.

<sup>4)</sup> Dont fr. 6164,10 de crédit supplémentaire.

<sup>5)</sup> Dont fr. 7550.— de crédit supplémentaire.

<sup>6)</sup> Dont fr. 4019,16 de crédit supplémentaire.

<sup>7)</sup> Dont fr. 25000.— de crédit supplémentaire.

<sup>8)</sup> Versement dans le fonds de prévoyance.

\* Imprévu.